

Rabih Sabra

Directeur Général

Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de
Beyrouth et du Mont Liban

Défense des PME et Règles de Gouvernance

(Advocay Functions and Governance rules)

Dans le cadre de l'Atelier sur:

Soutien de la coopération industrielle méditerranéenne en regard de
la dimension 7 de la Charte Euro-Méditerranéenne de l'entreprise:

Dialogue Public-Privé

(Support for Euro-Mediterranean Industrial cooperation regarding Dimension 7 of
the Euro-Mediterranean Charter for Enterprise: Public-Private Dialog)

+

Palau de Pedralbes

Barcelona,

16-17 avril 2003

Madame la Présidente (Ms. Victoria Petrova),

Medames et Messieurs,

Dans son livre *'The Industrial state'* publié en 1967, John Galbraith prévoit l'avènement de multinationales géantes, certaines plus grandes qu'un état de moyenne importance, et la fin de la petite entreprise dans le monde. Sur ce dernier point il a eu tort : dans la majorité des pays développés ou émergents, au moins 70% de la production nationale est assurée par les PME.

Certes l'économie de marché a favorisé ce mouvement, mais on aurait pensé que les privatisations devenues la règle avec la fin du communisme allaient consolider le gigantisme surtout dans les secteurs économiques jadis tenus par l'état, des deux côtés du rideau de fer. Les progrès du GATT, l'avènement de l'OMC, la politique anti-trust aux États Unis et en Europe ont limité les concentrations.

Parallèlement, la notion d'état s'est fortement développée avec l'Union Européenne, limitant les abus que seraient tentés de pratiquer les groupes puissants, au moins aux États-Unis et en Europe. On pourrait dire que l'égalité des chances est assurée à l'entreprise dans une large mesure, quelque soit sa taille. La PME peut manquer de capitaux et avoir une moindre productivité, elle dispose néanmoins d'une plus grande mobilité et de plus de flexibilité face au changement.

Avec la crise mondiale qui sévit depuis 2008 et son lot de chômage, les PME ont paru une panacée pour la plupart des

'Défense des PME et Règles de Gouvernance'

Rabih Sabra, Directeur Général - CCIA Beyrouth et Mont Liban

économies qui souffrent d'un chômage élevé. Si la PME n'avait qu'une seule vertu, celle d'améliorer l'emploi, elle serait suffisante, car elle est à la base d'un ensemble de facteurs favorisant la croissance économique et le progrès social.

Aujourd'hui on n'a plus besoin de plaider la cause des PME, elle est plus qu'entendue. Le problème est que le savoir faire pour soutenir leur activité est très insuffisant, et de ce fait l'action en faveur des PME demeure très lente ; en tout cas très loin des déclarations d'intention et des professions de foi que l'on entend en permanence.

Les fondements de l'action en faveur des PME

L'économie de marché est de nos jours un paradigme incontournable. La liberté économique, malgré son taux élevé de gaspillage, a assuré au monde une avance que la planification, bien plus austère, fut loin d'égaliser. Il ne s'agit pas d'une nouvelle découverte, mais d'un retour aux sources. Adam Smith '*The best good is achieved if every individual is left to seek his own benefit*' - L'intérêt général se réalise au mieux, si on laisse chaque individu assurer son propre intérêt.

C'est parce qu'ils produisent mieux que les autres et moins cher que les entreprises trouvent leur compte. La concurrence baisse les prix et améliore la qualité dans le sens exprimé par le marché. De là découle la suprématie du marché malgré une faiblesse notoire, la tendance monopolistique qui se développe inéluctablement dans le 'laisser faire'.

'Défense des PME et Règles de Gouvernance'

Rabih Sabra, Directeur Général - CCIA Beyrouth et Mont Liban

Parallèlement, c'est l'innovation qui apporte la productivité et la qualité. Elle ne peut exister sans une protection raisonnable qui lui permette d'amortir les frais de recherche, de plus en plus importants, et dont le résultat n'est jamais garanti.

D'où il échoit à l'état un rôle essentiel de 'Régulateur' dans tous les domaines de la vie économique, ne serait-ce que pour protéger la concurrence et la propriété intellectuelle indispensable à l'innovation. Cela suppose un ensemble de règles qu'il devient de plus en plus difficile de prévoir sans le concours des usagers, du fait surtout du changement rapide auquel se prête l'économie moderne.

Les organisations du secteur privé

Je voudrais aborder le problème sous l'angle des organisations du secteur privé, principalement celui des chambres de commerce.

Au Liban le statut des chambres est celui d'une organisation de droit privé dédiée au service public. Avec l'ouverture des marchés, son activité consulaire se réduit de plus en plus, et en parallèle le rôle de soutien à l'entreprise se développe, et avec, une fonction de représentation de ses membres et de leurs secteurs économiques, auprès de l'état.

La représentation du secteur privé est partagée entre différents acteurs : chambres de commerce, associations professionnelles, syndicats d'entrepreneurs. Il y avait une place à prendre, les organisations économiques l'ont vite occupé. Une fonction de 'lobbying' est née au niveau de la PME à travers ses représentants. Cette fonction a toujours existé au niveau de la grande entreprise,

'Défense des PME et Règles de Gouvernance'

Rabih Sabra, Directeur Général - CCIA Beyrouth et Mont Liban

mais elle lui était exclusive. En servant l'intérêt général, on peut dire qu'elle devient bien plus bénéfique à la nation.

La représentation des secteurs de production

Les chambres de commerce ont l'habitude de remplir des fonctions à caractère public ou administratif qui ont forgé un type de relation, avec l'état, basé sur la confiance. Le clivage secteur public / secteur privé n'a jamais existé dans la relation entre les chambres et l'administration. Ce caractère sert largement la représentation du secteur privé. De plus les chambres abritent l'ensemble des secteurs de production et de services, et à ce titre il leur revient de résoudre les intérêts contradictoires avant de s'adresser au gouvernement.

Au niveau des chambres l'efficacité de la représentation des intérêts économiques dépend d'un ensemble de facteurs :

- La confiance des entreprises dans le secteur éprouvé, qui souvent pressées qu'on les écoute et fixées sur leur cas, acceptent mal de réduire leurs doléances en fonction du tort qui peut résulter pour autrui, ou le temps nécessaire pour construire une politique soutenable ;
- La confiance des associations et des syndicats professionnels qui ont tendance à ne voir que les intérêts de leur secteur ;
- La confiance du gouvernement qui doit avoir pratiqué la transparence et la rationalité de l'interlocuteur ;

'Défense des PME et Règles de Gouvernance'

Rabih Sabra, Directeur Général - CCIA Beyrouth et Mont Liban

- Les moyens mis en œuvre pour avoir un contact suffisamment significatif avec le marché, notamment les groupes dont il faut connaître objectivement la situation et l'opinion ;
- Les moyens mis en œuvre pour évaluer les politiques publiques et recommander à l'administration et aux requérants les solutions les plus efficaces.

La défense des intérêts multisectoriels

La défense des intérêts multisectoriels, souvent contradictoires, n'est pas chose facile, mais elle correspond sans aucun doute à la défense de l'économie dans son ensemble. On constate que les projets soutenus par la chambre sont généralement bien accueillis par l'administration.

Le souci de la chambre se concentre sur la PME, et pour être plus précis, sur la MPE, la Micro et Petite Entreprise. On estime généralement que la grande entreprise a les moyens d'exprimer et de défendre ses intérêts ; et que de toute façon le redressement d'un secteur favorise toutes les entreprises de ce secteur, notamment les grandes entreprises.

Le rôle de Régulateur imparti à l'état fait qu'une économie ne peut se développer dans de bonnes conditions si les conditions essentielles de concurrence et de protection de la propriété intellectuelle ne sont pas assurées de manière adéquate. Mais encore, une multitude de facteurs peut écarter une activité ou un secteur de son seuil optimum de productivité, et souvent, seule l'action de l'état peut rétablir l'équilibre ou faciliter le changement.

'Défense des PME et Règles de Gouvernance'

Rabih Sabra, Directeur Général - CCIA Beyrouth et Mont Liban

Dans une économie en évolution rapide, seul le secteur privé détient l'information en ligne nécessaire à agir dans la bonne direction.

On se rend compte de l'importance d'agir à temps quant on sait qu'en moyenne dans les pays émergents sur 5 '*startups*' une seule demeure présente au terme de cinq ans. Il est indéniable que les politiques publiques sont grandement responsables.

L'Impact des réglementations (Regulatory Impact Assessment – RIA)

Il est rare que les politiques publiques et les réglementations qui en découlent tiennent compte de tous les facteurs qu'elles peuvent affecter. Il se peut même que les avantages que vont retirer certains soient inférieurs aux torts que vont subir d'autres et par conséquent, l'économie dans son ensemble. Mais il est clair qu'une étude approfondie de l'impact d'une réglementation peut limiter ses effets défavorables et optimiser ses conséquences sur l'économie nationale.

L'économiste américain 'Edward Prescott' attribue la grande dépression à partir de 1930 au '*Smoot-Hawley tariff*' qui en relevant de façon extravagante la protection de la production américaine (60% sur la quasi totalité des produits importés) a provoqué un changement défavorable de la productivité globale du pays et l'a plongé dans la dépression.

La défense et le soutien de la PME

La défense et le soutien de la PME sont indissociables. On constate assez que c'est la pratique des instruments mis au service

'Défense des PME et Règles de Gouvernance'

Rabih Sabra, Directeur Général - CCIA Beyrouth et Mont Liban

de la PME qui donne la première information sur l'évolution des marchés, et facilite la communication nécessaire à l'élaboration d'une politique. Parmi ces instruments on peut citer, au-delà du service consulaire et de l'information statistique qu'il fournit en ligne :

- Le Centre de recherche économique et la diffusion de l'information sur l'économie et les marchés;
- L'étude d'impact des réglementations – RIA.
- La résolution amiable des conflits : Centres d'Arbitrage et de Médiation ;
- Le Centre et les programmes de soutien aux PME, avec l'assistance de l'ONUDI et de GIZ, et/ou la formation d'instruments spécialisés tels le FARO, ou le Fonds de Garantie de la PME ;
- L'Institut de Formation, et les programmes de *vocational training* avec l'assistance de GIZ.

Quid de l'avenir

Ces programmes et beaucoup d'autres sont nés grâce aux revenus qu'assuraient l'adhésion obligatoire aux chambres et/ou à l'activité consulaire. Or certains pays, du fait de la crise, sont entrain de revenir de l'adhésion obligatoire, laissant le libre choix au commerçant, qui est tenté en période de crise de ne faire fi

'Défense des PME et Règles de Gouvernance'

Rabih Sabra, Directeur Général - CCIA Beyrouth et Mont Liban

d'aucune économie, surtout si le bénéfice de l'adhésion est communautaire et non personnel.

Par ailleurs, avec l'ouverture des marchés le rôle des douanes a fortement diminué et les titres de passage des marchandises perdu beaucoup de leur importance. Chaque fois qu'une union douanière est formée, les douanes disparaissent et les documents afférents deviennent caducs.

Les chambres de commerce qui constituent en ce moment le pilier du Partenariat Public-Privé, sont entrain de perdre la source de leurs revenus, et les moyens de leur action au service de la PME. La PPP risque de prendre un coup si une solution à court terme n'est pas mise en place.

'Défense des PME et Règles de Gouvernance'

Rabih Sabra, Directeur Général - CCIA Beyrouth et Mont Liban